

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 118 / juin 2012



ET MAINTENANT ?

L'action syndicale est toujours d'actualité !

La CGT s'est satisfaite de l'échec électoral de Nicolas Sarkozy, après avoir explicitement appelé à le faire battre. Est-ce à dire que la CGT fasse désormais partie de l'actuelle majorité, et va modérer ses revendications ?

Penser ainsi, ce serait ne pas comprendre comment elle se situe par rapport aux échéances politiques.

Il est parfaitement cohérent de souhaiter la non-réélection d'un président qui, par exemple, a campé sur un refus de toute prise en compte de la mobilisation sur les retraites, alors que c'est la société dans son ensemble qui était en mouvement derrière des syndicats très majoritairement soutenus par la population. Et ce candidat était déterminé à continuer ainsi sur tous les sujets pendant encore 5 ans.

Il est, de même, parfaitement cohérent pour la CGT de continuer son travail syndical, de revendication et de mobilisation, après l'arrivée de la nouvelle équipe gouvernementale.

Les gouvernements arbitrent entre des exigences contradictoires. Face à la pression des marchés financiers et de leurs relais politiques, c'est la pression des besoins sociaux qui doit s'exercer.

Pour la CGT, il n'est pas question d'en rabattre, mais bien plutôt de se mettre en situation dès maintenant de mobiliser les agents et les salariés pour faire avancer les revendications.

C'est cette démarche syndicale qu'a portée la CGT lors de la rencontre avec la nouvelle ministre de la Fonction publique le 29 mai.

A l'occasion de cette première rencontre, la délégation a confirmé que des mesures d'urgence devaient être prises. Parmi les principales, elle a mis en avant l'exigence d'un moratoire immédiat afin qu'aucune suppression d'emploi n'ait lieu, d'une augmentation sans délai de la valeur du point d'indice, de l'abrogation du jour de carence, de la suppression du contingentement de l'accès au 8ème échelon du dernier grade de la catégorie C.

La CGT a par ailleurs insisté sur les chantiers majeurs qu'il convenait d'ouvrir au rang desquels, par exemple, la reconstruction de la grille indiciaire, un retour au fond sur l'égalité professionnelle, un nouvel examen de la question de la santé au travail, etc.

PREMIÈRES ANNONCES, OUI MAIS...

Le salaire minimum est actuellement de 1 398,37 € brut par mois pour 35 heures de travail par semaine. En net, 1 098,28 €.

Contrairement au précédent qui n'avait fait aucun geste envers les plus bas salaires, le nouveau gouvernement a déclaré son intention de donner un coup de pouce au Smic.



L'intention reste cependant bien modeste (on entend parler de moins de 5%), et en tout cas bien loin, même pour une première étape, d'une revalorisation que la CGT estime nécessaire à hauteur de 1 700 € brut par mois.

Une nouvelle fois, le salaire minimum de la fonction publique va se retrouver sous le niveau du smic. La nouveauté, c'est que ce ne sont plus seulement les premiers échelons de la grille C qui sont concernés, mais également le début de la grille B.

On va donc aligner le minimum fonction publique sur le smic par l'octroi de quelques points aux premiers échelons, et la grille de la fonction publique va connaître un nouveau tassement.

C'est dire l'impérieuse nécessité de revaloriser le point d'indice et de refondre totalement la grille indiciaire.

La deuxième annonce du gouvernement, c'est celle d'un possible départ à 60 ans avec une retraite pleine pour les carrières longues.

Pour la CGT, il s'agit d'un cap à confirmer. Cette mesure doit s'inscrire dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous.

D'UN OEIL DISTRAIT...

L'application OEIL sert aux services de fiscalité immobilière et à France Domaines pour l'évaluation des immeubles par comparaison avec des immeubles de mêmes caractéristiques dans une zone donnée.

Elle était alimentée de façon exhaustive par les données contenues dans les actes de ventes publiés aux hypothèques.

Car il faut parler au passé : la CGT a interpellé la direction de la DRFIP sur les « mesures d'allègement » décidées faute de personnel suffisant pour saisir l'ensemble des actes (elle fait état elle-même de 10 000 actes « utiles » en souffrance rien que pour Nantes...).

Ces mesures d'allègement consistent à distinguer les « actes utiles » de ceux qui ne le seraient pas (le tri étant fait par les bureaux des hypothèques), et à définir des priorités selon le type de bien vendu (biens atypiques, maisons de plus de 500 000 €, appartements de plus de 200 000 €...) et selon la zone (littoral, Notre-Dame des Landes !).

Le reste serait saisi de manière aléatoire dans la proportion d'un tiers, ce qui serait suffisant selon la direction. Un argument que nous ne partageons pas.

Le grand intérêt d'OEIL est de pouvoir effectuer des requêtes fines en croisant plusieurs critères : année de construction, superficie, dimension du terrain... et de réduire ainsi le champ des recherches pour l'évaluateur. C'est donc pour les recherches sur les grandes populations d'immeubles qu'OEIL est utile.

Par exemple, on trouvera pour 2011 en Loire-Atlantique, 350 maisons de plus de 500 000 €... mais plus de 4000 entre 200 000 et 500 000 € ! Or c'est justement cette dernière catégorie qui ne sera saisie que pour un tiers.

Et d'abord, quel tiers ? Celui du haut, celui du bas ? Un tiers aléatoire bien sûr, car sinon cela reviendrait à faire réaliser manuellement le très laborieux tri qui est la fonction même de l'application.

Les simplifications ont souvent une portée qui dépasse l'entendement de leur auteur...

Au cas particulier, le travail de tri méthodique est effectué pour opposer une solide évaluation de la valeur d'un bien à celle du contribuable qui conteste l'administration.

Une connaissance aléatoire du marché expose l'administration à un résultat... aléatoire.

Pas très solide comme méthode, sauf à considérer que l'aléatoire a un avenir dans les procédures de rectification et devant les tribunaux !